

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 64

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19  
- présents 16  
- votants 17  
- absents 2

**Du vendredi 22 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Numérotation de deux  
immeubles rue Amiral Pierre à  
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande de numérotation de l'immeuble du Thermotel et du Clocheton, rue Amiral Pierre, à Bourbonne les Bains.

Pour ce faire, il est nécessaire d'attribuer un numéro de rue aux immeubles concernés. Le Thermotel comportant deux numéros cadastraux et deux entrées différentes, il convient d'affecter un numéro par entrée. L'ordre logique de numérotation de l'immeuble concerné est les numéros 1 et 3.

Quant au bâtiment du Clocheton, l'ordre logique de numérotation est le n°5.

Par conséquent, le bâtiment, cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 848, sera numéroté « 1 rue Amiral Pierre », l'immeuble, cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 924, sera numéroté « 3 rue Amiral Pierre » et le bâtiment, cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 925, sera numéroté « 5 rue Amiral Pierre ».

Il faut également supprimer, sur le plan cadastral, les numéros de la rue qui figurent toujours au cadastre sur les parcelles du parking (entre la rue Colonel Bénitte et la rue Daprey Blache) :

- Parcelle cadastrée AI 926 qui est numérotée 5 rue Amiral Pierre,
- Parcelle cadastrée AI 351 qui est numérotée 7 rue Amiral Pierre,
- Parcelle cadastrée AI 850 qui est numérotée 9 rue Amiral Pierre.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

1/ de supprimer :

- Le numéro 5 rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 926,
- Le numéro 7 Rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 351,
- Le numéro 9 Rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 850

2/ d'affecter :

- Le numéro 1 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 848,
- Le numéro 3 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 924.
- Le numéro 5 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 925

La présente délibération sera transmise au service des impôts fonciers pour modification du plan cadastral.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1/ De supprimer :

- Le numéro 5 rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 926,
- Le numéro 7 Rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 351,
- Le numéro 9 Rue Amiral Pierre, attribué à la parcelle cadastrée AI 850.

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021

ID : 052-215200403-20211022-DEL2021\_64-DE



**2/ D'affecter :**

- Le numéro 1 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 848,
- Le numéro 3 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 924,
- Le numéro 5 de la rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains, à l'immeuble cadastré « LA VILLE BASSE » section AI 925.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT